

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 juillet 2015

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015**

**2015 DDCT 81** Subvention fonds du Maire (2 000 euros) à l'association « Kidilangues » du 15<sup>ème</sup>.

**Mme Pauline VERON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel M. la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Kidilangues » ;

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association « Kidilangues » (21019 / 2015\_06963), 15 rue Robert de Flers - 75015 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire du 15e arrondissement, du budget de la Ville de Paris, exercice 2015.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**